



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE VALLAURIS - GOLFE-JUAN

N/REFS. : HS/KT  
Téléphone : 04.93.64.74.40  
Télécopie : 04.97.21.61.01  
[couponjeunesse@vallauris.fr](mailto:couponjeunesse@vallauris.fr)

Vallauris, le 31 août 2021

Madame, Monsieur,

Lors du dépôt du dossier d'inscription au guichet unique de la Mairie de Vallauris Golfe-Juan, vous avez émis le souhait que votre enfant soit accueilli à l'occasion des vacances d'octobre, qui se dérouleront du **25 octobre au 05 novembre 2021**, au sein de nos accueils collectifs de mineurs (A.C.M).

Je vous rappelle que ces derniers prennent en charge les enfants de 3 à 17 ans, de 8h00 à 18h00 (17h30 pour la rocaïlle) avec obligation de repas, et sont organisés par la répartition des enfants relevant des écoles maternelles, élémentaires et collège.

Au titre des vacances d'octobre 2021, les A.C.M Maternel Gachon, Maternel Langevin, Élémentaire Gachon, Élémentaire Langevin et Adolescents La Rocaille seront mis en œuvre, étant entendu que ces lieux ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent connaître des changements en cas d'aléas ultérieurs (travaux, regroupements, etc) :

- Maternelle Gachon pour les enfants scolarisés dans les groupes scolaires maternels Pagnol, Gachon ainsi que les groupes scolaires maternels hors commune.
- Maternelle Langevin pour les enfants scolarisés dans les groupes scolaires maternels Langevin, Tilleuls et Dolto.
- Élémentaire Langevin pour les enfants scolarisés dans les groupes scolaires élémentaires Langevin 1 et 2 et Daudet.
- Élémentaire Gachon pour les enfants scolarisés dans les groupes scolaires élémentaires Mistral, Gachon ainsi que les groupes scolaires élémentaires hors communes.
- La Rocaille pour les enfants relevant des collèges. **Attention ! le pass sanitaire sera obligatoire pour les enfants âgés de 12 ans et plus.**

Il est porté à votre attention que les horaires d'accueil sont 8h00-8h30 pour le matin et 17h00-18h00 pour le soir (17h30 pour la rocaïlle).

Vous trouverez, joint au présent courrier, le bulletin réponse à remplir et à retourner impérativement avant le **23 septembre 2021**, au Guichet unique ou par mail à [couponjeunesse@vallauris.fr](mailto:couponjeunesse@vallauris.fr), sur lequel vous voudrez bien confirmer l'inscription que vous souhaitez effectuer.

J'attire votre attention sur le nombre limité de places au sein de ces accueils qui s'élèvera de manière globale sur l'ensemble des centres, à 410 places, sauf à ce que de nouvelles restrictions interviennent du fait de la pandémie actuelle.

Il vous appartient de joindre au coupon retour une attestation d'emploi de votre employeur indiquant la situation professionnelle dans laquelle vous vous trouvez pour la période concernée ou à défaut le bulletin de salaire du mois d'août 2021. Par ailleurs, chaque famille est invitée à transmettre tout nouveau document de mise à jour.

Dès réception du présent courrier et jusqu'au **23 septembre 2021**, les demandes d'accueil seront traitées dans l'ordre calendaire :

- par le positionnement prioritaire et par ordre chronologique en inscription (dans la limite des places disponibles) des enfants dont les deux parents travaillent et des enfants de parents en situation monoparentale qui travaillent.

- par le positionnement automatique et chronologique en liste d'attente des autres enfants (selon leur groupe d'âge/ école) de parents, dont un ou deux ne travaillent pas.

- par le traitement des demandes transmises hors-délai c'est à dire postérieurement au 23 septembre 2021.

**Pour les enfants qui seraient retenus, les factures pour les accueils périscolaires qui ne seraient pas réglées avant cette demande d'inscription entraîneront l'exclusion de votre demande.**

En cas d'inscription retenue de votre enfant pour les vacances d'octobre, le non acquittement de **la facture à régler avant la date butoir fixée au 7 octobre 2021** entraînera l'annulation de votre demande.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Hassan SALOUH

Adjoint à la Jeunesse et aux Sports



## BULLETIN REPONSE - 4 ou 5 jours obligatoires par semaine

**Enfant 1 : Nom-Prénom :**

**Groupe scolaire fréquenté :**

- 1ère semaine du 25 au 29 octobre 2021: L  M  M  J  V
- 2<sup>ème</sup> semaine du 2 au 5 novembre 2021: L férié M  M  J  V

**Enfant 2 : Nom-Prénom :**

**Groupe scolaire fréquenté :**

- 1ère semaine du 25 au 29 octobre 2021: L  M  M  J  V
- 2<sup>ème</sup> semaine du 2 au 5 novembre 2021: L férié M  M  J  V

**Enfant 3 : Nom-Prénom :**

**Groupe scolaire fréquenté :**

- 1ère semaine du 25 au 29 octobre 2021: L  M  M  J  V
- 2<sup>ème</sup> semaine du 2 au 5 novembre 2021: L férié M  M  J  V

**Enfant 4 : Nom-Prénom :**

**Groupe scolaire fréquenté :**

- 1ère semaine du 25 au 29 octobre 2021: L  M  M  J  V
- 2<sup>ème</sup> semaine du 2 au 5 novembre 2021: L férié M  M  J  V

Signature des parents